

Ex'Infos

Journal d'informations de la ville d'Exincourt

Editorial



Alors que les nouveaux rythmes scolaires se sont mis en place dans quelques communes à la rentrée, le conseil municipal a décidé d'attendre la rentrée 2014 pour se donner un temps d'observation et organiser au mieux cette réforme dans les écoles d'Exincourt.

Dans le Doubs, 23 communes dont 6 de la communauté d'agglomération de Montbéliard appliquent la réforme depuis la dernière rentrée contre 258 communes qui ont choisi de le faire en 2014. C'est peu et cela se comprend car tant de questions subsistent.

Les moyens à mettre en oeuvre pour favoriser l'épanouissement et la réussite scolaire de tous les enfants varient selon les solutions envisagées et elles sont nombreuses.

L'important étant d'articuler et d'harmoniser le temps scolaire, les activités pédagogiques complémentaires et l'accueil périscolaire autour de la journée globale de l'enfant.

Après enquête réalisée par la mairie auprès des familles d'enfants scolarisés, aucune solution idéale ne ressort : une proposition satisfaisant des familles n'est pas retenue par d'autres et parfois même aucune suggestion ne convient. Chaque parent souhaite que l'emploi du temps de son enfant soit adapté au sien.

La synthèse de la consultation n'a donc pas dégagé de piste unique si ce n'est une quasi-unanimité sur le choix du mercredi matin pour la demi-journée supplémentaire.

Pour autant, le résultat de cette enquête servira de réflexion au groupe de travail créé à cet effet. Composé de représentants des différentes parties concernées : parents,

enseignants, personnel d'animation et municipalité, ce groupe permettra aux différents acteurs d'émettre des avis pour énoncer des propositions qui aboutiront à un consensus, le meilleur possible, la décision finale revenant à la commune.

Quelques définitions :

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : se déroulent en dehors du temps scolaire, selon des rythmes éducatifs pour permettre aux enfants de pratiquer des activités éducatives, sportives et culturelles.

Deux points essentiels :

- trouver un rythme afin de mettre en place ces activités pendant un temps très limité
- choisir les activités dans un panel répondant aux attentes des enfants

Projet Educatif Territorial (PEDT) : formalise une démarche afin d'offrir de nouvelles activités périscolaires aux enfants selon un parcours éducatif cohérent.

La mairie a voulu associer à la mise en place de cette réforme des rythmes scolaires toutes les parties prenantes selon un calendrier exigeant mais sans précipitation.

- 1) mai 2013 consulter les parents
- 2) mars 2013 – mars 2014 discuter avec les acteurs
- 3) avril 2014 – juin 2014 élaborer et proposer le projet éducatif à l'éducation nationale
- 4) septembre 2014 mettre en place les nouveaux rythmes scolaires.

Pour l'année scolaire 2013-2014, les enfants bénéficient toujours d'un accueil périscolaire jusqu'à 18 h, comme les années précédentes.

Josiane Chicot Sanseigne
Adjointe à l'enseignement, l'enfance,
la jeunesse et l'information

www.ville-exincourt.fr

Sommaire

page 1
Editorial

page 2
Les échos du
conseil municipal

pages 3 à 5
Informations
générales

page 6
Des conseils,
des renseignements

page 7
Préservez
notre environnement

page 8
Bloc notes

Les échos du conseil municipal

>> TARIFS 2014

1 - Participation aux frais d'entretien des salles de la Mairie

UTILISATEURS	SALLE 2	SALLE 3
Sociétés locales	gratuit	gratuit
Sociétés extérieures	20.00 €	9.15 €
Particuliers d'EXINCOURT	67.45 €	20.00 €
Particuliers extérieurs	94.80 €	40.00 €
Manifestations commerciales EXINCOURT	73.45 €	40.00 €
Manifestations commerciales extérieures	111.50 €	55.45 €
Partis politiques, remise médaille travail, formation personnel d'entreprises s'installant à EXINCOURT	gratuit	gratuit

2 - Participation aux frais de fonctionnement de la salle André AUGÉ

	Sociétés d'Exincourt	Sociétés extérieures
Salle (config. sport) y compris bar et chambre froide	27.60 €	117.75 €
Parquet	40.00 €	80.05 €
Podium	14.35 €	29.55 €
Nettoyage	57.85 €	115.60 €
Cuisine	45.25 €	90.70 €
Chauffage	Il est recouvré sur la base de 290 kW par heure. Le relevé de la consommation se fait par lecture du compteur avant et après la mise à disposition. Le prix du kWh est calculé sur le prix moyen annuel facturé par le fournisseur.	
Autres prestations	Elles sont facturées en fonction des heures passées par le personnel communal.	

La réparation des éventuelles dégradations incombe à l'occupant à qui sera adressée la facture correspondante. Dans le cas de perte des clés, compte tenu de leur coût élevé, ce dernier sera supporté par le locataire qui le réglera en même temps que sa participation aux frais d'entretien.

3 - Participation aux frais de fonctionnement des salles de l'Espace Culturel

Sachant que les salles de ce bâtiment ne sont mises à disposition que pour des manifestations culturelles.

UTILISATEURS	Grande salle (n° 7)	Salle supplémentaire
Exincourtois (domiciliés à Exincourt)	134.45 €	67.45 €
Extérieurs	191.75 €	90.70 €
Associations exincourtoises - 1 ^{ère} utilisation	gratuit	gratuit
Assoc. exincourtoises - utilisations suivantes	72.05 €	41.20 €

Les mêmes dispositions que pour les autres salles s'appliqueront dans le cas de dégradations constatées ou de pertes de clés.

4 - Participation aux frais de fonctionnement de la salle des Fêtes (Centre René Morel)

UTILISATEUR	1 jour de semaine		1 week-end (ou un jour férié et la veille)	
	Octobre à Avril	Mai à septembre	Octobre à Avril	Mai à septembre
Exincourtois (domiciliés à Exincourt)	166.45 €	145.65 €	364.15 €	318.35 €
Particuliers et associations extérieures à Exincourt	249.70 €	218.50 €	546.20 €	478.60 €

UTILISATEUR	1 jour de semaine ou 1 week-end			
	Première utilisation		A partir de la deuxième utilisation	
	Octobre à Avril	Mai à septembre	Octobre à Avril	Mai à septembre
Associations exincourtoises	104.05	83.25 €	166.45 €	145.65 €
Membres du personnel				
Membres du bureau du Comité des fêtes (*)				
Bibliothécaires (*)				
Conseillers municipaux (1 fois au cours du mandat)	Non prévu			

(*) après 1 an de présence dans la structure

Le coût de la vaisselle cassée ou manquante et du nettoyage des nappes sera facturé en sus, le cas échéant, sachant que les tarifs appliqués seront communiqués à l'occupant au moment où il réservera la salle. A noter que le prix de la vaisselle fixé par délibération du Conseil Municipal du 18/11/1994 est actualisé chaque année (prix coûtant des articles).

5 - Concessions cimetières et columbarium

CIMETIERE	CONCESSIONS TRENTENAIRES		
	Simple	Double	Triple
Chailles et Têtra	70.65 €	141.30 €	211.95 €
Concession enfant	47.10 €		
Columbarium	1 118.55 €		

CIMETIERE	CONCESSIONS CINQUANTENAIRES		
	Simple	Double	Triple
Chailles et Têtra	117.75 €	235.50 €	353.20 €
Concession enfant	70.65 €		

6 - Bibliothèque

Abonnement	5.00 €
Pénalités de retard	6.00 € + frais de lettre avec A.R.

7 - Primes

7.1 - Célébrations de nocces

Noces d'or (50 ans)	115.00 €
Noces de diamant (60 ans)	150.00 €
Noces de palissandre (65 ans)	162.00 €
Noces de platine (70 ans)	180.00 €
Médaille de la Famille française	
* Bronze	75.00 €
* Argent	90.00 €
* Or	110.00 €

7.2 - Propriétés fleuries

1 ^{er} prix	140.00 €
2 ^{ème} prix	115.00 €
3 ^{ème} prix	85.00 €
4 ^{ème} et 5 ^{ème} prix	62.00 €

8 - Prestations des services communaux

8.1 - Salage sur demande des sociétés 73,80 €

Il est précisé que le déneigement de la voirie communale reste la priorité.

8.2 - Mise à disposition d'une benne pour évacuation de branchages : 67,00 €

8.3 - Taux horaires personnel et engins de chantiers

Personnel	17.85 €
Poids lourds	27.75 €
Tracto-pelle	53.25 €
Compresseur	14.45 €

8.4 - Frais de capture des animaux en divagation

OBJET	MONTANT
Frais de capture de l'animal et / ou recherche du propriétaire, l'animal lui étant restitué après présentation des certificats de vaccinations	54.30 €
Frais de capture et de conduite de l'animal à la fourrière :	
- dans l'hypothèse où le propriétaire ne serait pas retrouvé dès la capture de l'animal	70.15 €
- en cas de 1 ^{ère} récidive	106.40 €
- en cas de récidive ultérieure	140.35 €
Frais qui s'ajoutent à l'une des formules ci-dessus :	
- frais d'examen vétérinaires dans l'hypothèse où le propriétaire ou le gardien de l'animal ayant mordu ou griffé, refuserait de lui faire subir les examens réglementaires	73.55 €
- utilisation d'un fusil hypodermique	129.00 €

9 - Divers

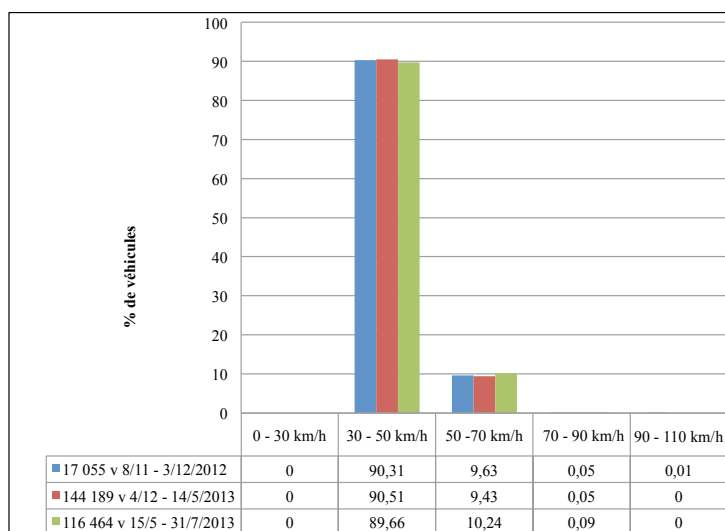
9.1 - Vacations funéraires (sans changement) : 20,00 €

9.2 - Bois : Prix du stère débardé et livré : sera fixé ultérieurement

Informations générales

>> RADAR PÉDAGOGIQUE

La mairie a installé un radar pédagogique à proximité de l'école du Centre et de la boulangerie afin de sensibiliser les automobilistes et de leur faire prendre conscience de la vitesse à laquelle ils roulent. Après 9 mois de fonctionnement nous constatons que 90% des automobilistes respectent la limitation de vitesse mais nous regrettons que près de 10% la dépassent.



>> REPAS À DOMICILE

Depuis le 1^{er} septembre 2013 les repas à domicile pour les personnes de plus de 65 ans et ou handicapées sont élaborés par les cuisines du CHÂTEAU D'UZEL domiciliées zone Technoland à Brognard.

>> SERVICE À LA PERSONNE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

Chaque riverain est tenu de déneiger devant son domicile afin de faciliter le passage des piétons.

L'objectif de ce service à la personne est de participer au déneigement des trottoirs au domicile privé des personnes âgées et des personnes en situation d'handicap.

Cette prestation de déneigement mise en place par le C.C.A.S. est soumise à conditions.

Pour pouvoir bénéficier de ce service de déneigement, il faut répondre aux critères suivants :

- résider à Exincourt
- et être non imposable sur le revenu
- et être âgé de 70 ans et plus ou toute personne seule souffrant d'un handicap même temporaire l'empêchant d'assurer son obligation de déneigement.

Ce service fonctionne du lundi au samedi matin, hors dimanche et jours fériés.

Le C.C.A.S. prend à sa charge 50 pour cent du coût horaire du personnel chargé d'assurer le déneigement, sachant que le reste sera à la charge du bénéficiaire ainsi que le sel ou le sable. L'intervention se fera dès 5 cm de neige uniquement sur appel du riverain.

Mise en œuvre des interventions

Les personnes intéressées par ces services sont orientées auprès de l'Association **Travaillons Ensemble** qui prendra en compte les demandes et les traitera dans les meilleurs délais, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Tél. 03 81 32 16 61

>> JOURNÉE DE MISE À NIVEAU DU CODE DE LA ROUTE

Le C.C.A.S. organise le **mercredi 30 octobre 2013**, de 9 h à 17 h 30, une journée de mise à jour du code de la route pour les personnes de plus de 65 ans.

Le stage est divisé en deux parties : le matin, à partir de 9 h, est consacré à la théorie et l'après-midi, à partir de 14 h, à la conduite avec des moniteurs d'auto-école.

Le repas est pris en commun dans les locaux de l'Age d'Or. Une participation de 17 euros est demandée : 12 euros pour le stage et 5 euros pour le repas.

Pour les personnes extérieures à la commune, la participation est de 28 euros : 23 euros le stage + 5 euros de repas.

**Inscription à retourner à la mairie
(impérativement avant le 21 octobre)**

CODE DE LA ROUTE COUPON-RÉPONSE

Nom : _____ Prénom : _____

Rue _____

Commune : _____ Tél. _____

Montant à payer : Exincourt 17 € Autre Commune 28 €

Le chèque établi à l'ordre du "Trésor Public" doit être remis au moment de l'inscription.

Informations générales

>> RENTRÉE SCOLAIRE 2013-2014

Ecole élémentaire		
CP	25	Mme Thiel
CP/CE1	25	Mme Zollinger
CE1	27	Mme Dodane
CE2	28	Mr Vurpillot
CE2/CM1	26	Mme Garry / Mme Durand
CM1/CM2	26	Mme Djilali / Mme Durand
CM2	27	Mme Thomas

Ecole maternelle		
Site de la Voivre		
PS/MS	20	Mme Meslières
MS/GS	24	Mr Rougeot
Site du Centre		
PS/MS	23	Mr Loyseau (Mme Anin)
MS/GS	23	Mme Joubert

Les décharges de direction sont assurées par Mme Durand. Ce ne sont pas moins de 274 enfants qui occupent les écoles de la commune.

Les élèves de maternelle sont scolarisés sur 2 sites.

>> NOUVEAUX AGENTS

Stéphanie WIOLAND

Après une dizaine d'années d'expérience dans le privé, Stéphanie WIOLAND a été recrutée pour un remplacement au mois d'août 2012 et a intégré les services techniques en tant que menuisier le 1^{er} juillet dernier en remplacement d'Alfred GARRIGA parti à la retraite.



Jérémy SCHOTT

Depuis le 1^{er} septembre et pour une période de 2 années, la commune accueille Jérémy SCHOTT, en tant qu'apprenti au service espaces verts. Agé de presque 17 ans, Jérémy suit une formation afin d'obtenir le baccalauréat professionnel « aménagements paysagers ».



Isabelle RESSOT

L'école maternelle site du Centre a accueilli le 2 septembre dernier Isabelle RESSOT, nouvelle ATSEM. Isabelle vient de la ville de BESANCON où elle a exercé pendant presque 2 ans.



>> TRAVAUX

Voirie : Réfection rue des Bouquières



Conformément au planning d'exécution des travaux rue des Bouquières : la réfection de l'éclairage public, la mise en place de nouveaux candélabres, la réfection de la chaussée et la pose de nouvelles bordures se sont bien déroulées dans le temps imparti.

Cette réfection de voirie comprenait la démolition des anciennes bordures, la pose de nouvelles ainsi que des caniveaux, le déplacement et la pose des avaloirs, la préparation des trottoirs ainsi que le rabotage de la chaussée. La pose des enrobés sur les trottoirs et la chaussée s'est effectuée de nuit afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des entreprises locales.

Le marquage au sol s'est fait dans la continuité, notamment au niveau de la piste cyclable débouchant sur la « coulée verte » afin de sécuriser cet espace.

Parking groupe scolaire Victor Hugo



Afin d'accroître la sécurité aux abords de l'école Victor Hugo, notamment le stationnement des bus scolaires, des travaux d'aménagement ont été entrepris en lieu et place du parking enseignants.

Ainsi les bus ne stationneront plus sur le bord de la rue mais à l'intérieur de l'enceinte de l'école.

Les enfants qui prendront le bus pourront en toute sécurité s'y rendre. De même que la visibilité sur la chaussée notamment au passage piéton sera accrue. Ces travaux qui ont débuté le 22 juillet pour se terminer le 2 août viennent conforter ceux entrepris les années précédentes : augmentation de places de parking, pose de panneau de signalisation scolaire, chemin piétonnier et pose de grille d'enceinte.

Informations générales

>> ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - MODIFICATION DES TARIFS

ACCUEIL	HORAIRES	TRANCHE selon Quotient Familial (1)	TARIFS rentrée scolaire 2012	TARIFS rentrée scolaire 2013
Le midi avec restauration	de 11 h 30 à 13 h 30	QF1 inférieur à 805 €	3.46 €	3.53 €
		QF2 compris entre 805 € et 1275 €	5.86 €	5.98 €
		QF3 supérieur à 1275 €	8.16 €	8.32 €
Le soir	de 16 h 30 à 18 h 00	QF1 inférieur à 805 € QF2 compris entre 805 € et 1275 € QF3 supérieur à 1275 €	2.14 € Tarif unique	1.80 € 2.00 € 2.20 €

(1) QF = QF donné par les services de la CAF ou en l'absence d'élément CAF :

$QF = \frac{\text{Revenus avant tout abatement année N-1} + \text{ou} - \text{pensions alimentaires}}{12 \times \text{nombre de parts}}$

Le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé ces nouveaux tarifs.

>> LIGUE CONTRE LE CANCER

Grâce à la générosité des Exincourtois, le montant des dons recueillis en 2012 sur la commune a été de 14 808 € permettant au comité de Montbéliard de réaliser ses 3 missions :

- soutenir la recherche
- apporter l'aide aux malades
- participer aux actions de prévention et de dépistage

L'objectif de la Ligue

«Faire reculer la maladie et les souffrances qu'elle provoque ». La collecte des cotisations et dons est toujours réalisée par 18 bénévoles accrédités par la Ligue contre le cancer.

A Exincourt, délégué principal :
Monsieur Claude LAURENT – 35 rue Joffre

Pour toutes informations complémentaires s'adresser à :

Ligue contre le cancer
Comité de Montbéliard
12 rue Renaud de Bourgogne
25200 MONTBELIARD
Tél. 03 81 95 28 29
Ligue-cancer.25m@wanadoo.fr

>> VÉHICULE

Il est prévu l'achat d'un camion 4x4 afin de remplacer celui actuel devenu trop ancien. Les consultations de fournisseurs sont en cours.

Fortement utilisé notamment lors du déneigement et des gros travaux, il est de plus en plus difficile de trouver des pièces détachées.

>> LIGNES DE TRANSPORT CTPM

Pays de Montbéliard Agglomération nous informe de la fusion des lignes de transport, 4B et 8 en une ligne unique.

Situation actuelle

ligne 4A : Etupes - rue d'Egoutte - Donzelot (lycées Viette, le Grand Chênois) - Bethoncourt. Fréquence : 40 mn.

ligne 4B : Beaucourt - rue d'Egoutte - Donzelot (lycées Viette, Le Grand Chênois) - Acropole. Fréquence : 40 mn.

Les deux bus sont décalés l'un par rapport à l'autre. Les lycées sont desservis toutes les 20 mn.

Ligne 8 : Audincourt (temple) - Beaucourt

Situation future, rentrée septembre (période expérimentale de 6 mois) :

ligne 4A : sans changement, devient **ligne 4**.

ligne 8 : fusionne avec la ligne 4B. Fréquence : 45 mn
Audincourt (temple) - Beaucourt - rue d'Egoutte - rue J. Foillet - Acropole

la desserte des lycées est supprimée.

Indépendamment des économies de temps et d'argent, ces modifications ne seront pas sans conséquence : les scolaires et les étudiants qui représentent 65% des utilisateurs de cette ligne devront rejoindre les lycées à pied depuis l'arrêt J. Foillet et les services proposés à la Petite Hollande ne seront plus desservis.

La nouvelle organisation supprime une desserte sur deux des lycées. Les circuits scolaires entrée et sortie des établissements sont maintenus.

Vous devez mettre à profit cette période d'essai pour faire part de vos remarques que vous adresserez à la mairie.

Des conseils, des renseignements

>> PAIEMENT DES IMPÔTS

POUR LE PAIEMENT DE VOS IMPÔTS,
SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

Le service en ligne de paiement des impôts

C'EST SIMPLE

Quelques clics sur impots.gouv.fr suffisent

C'EST PRATIQUE

Service valable aussi pour les prélèvements sociaux et les taxes d'habitation / foncière

Budget géré selon vos souhaits :

- paiement direct, sans aucun engagement
- paiement par prélèvement, sans plus se soucier des échéances

C'EST SÛR

Paiement en ligne par connexion sécurisée
Plus de risque d'oubli grâce au prélèvement

C'EST SOUPLE

En cas de paiement en ligne ou de prélèvement à l'échéance, délai supplémentaire de 10 jours

En cas de paiement étalé sur l'année, possibilité de modifier / suspendre les mensualités

Alors n'attendez pas et rendez-vous dès maintenant sur www.impots.gouv.fr ! En plus l'espace personnel propose une gamme élargie de services !

>> CHATS ERRANTS : QUE FAIRE ?

Depuis quelques mois, des chats sont signalés divagants dans différents secteurs de notre commune. Les riverains se plaignent des nuisances occasionnées par ces chats errants. Monsieur le Maire a pris un arrêté municipal dans le but de : « faire procéder à la capture de ces chats non identifiés, sans propriétaire ou gardien, vivants en groupe dans les lieux publics de la commune afin de les faire stériliser, soigner ».

Cette action sera menée par l'association « Nos Amis les Chats ». Ils seront déposés chez un vétérinaire qui les stérilisera, les soignera si besoin (seuls les animaux atteints de leucose féline ou du sida seront euthanasiés) puis procédera à leur identification.

Ils seront ensuite ramenés sur leur lieu de vie, l'association ne disposant pas de possibilité d'hébergement.

Le règlement sanitaire départemental précise (art. 120) qu'il est interdit de déposer de la nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux, notamment les chats lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage.

En cas de problème vous pouvez contacter l'association

NOS AMIS LES CHATS

Du Pays de Montbéliard

4 rue Bellevue - 25200 BETHONCOURT

Tél. 06 82 19 60 88

>> A.I.A.V.I.

«Une nouvelle association juridique intercommunale au service de la population».

Le conseil municipal adhère depuis le 13 mai à cette association dont le but est l'aide aux victimes, accès au droit médiation. Les consultations sont assurées :

8 avenue Aristide Briand - 25400 AUDINCOURT
tél. 03 81 91 70 07

N'hésitez pas à la consulter en cas de difficultés ou litiges.

>> COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Comme chaque année, après avoir décoré votre arbre de Noël, viendra le moment de s'en séparer après les fêtes.

Vous pourrez le déposer :

- au dépôt de végétaux (rue du canal)
- à la déchèterie
- devant votre domicile le **07/01/2014** où il sera collecté par les Services Municipaux.

>> BANDE DE FRÉQUENCES

La 4G utilise actuellement deux bandes de fréquences, celle des 800 MHz et celle des 2.6 GHz avec couverture limitée pour cette dernière.

L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) s'apprête à délivrer des autorisations administratives de mise en service des sites exploitant la bande des 800 MHz sur la commune, prélude à un prochain déploiement du réseau par les opérateurs de téléphonie mobile.

La mise en service des sites dans cette bande de fréquences offrira une meilleure qualité de réception, notamment à l'intérieur des bâtiments, toutefois ces fréquences sont adjacentes à celles utilisées pour la télévision numérique terrestre (TNT). Leur utilisation est susceptible de causer, ponctuellement, des perturbations de la réception de la TNT.

Pour remédier aux éventuelles perturbations, un mécanisme de recueil des plaintes a été mis en place. L'ANFR reçoit et traite les réclamations des téléspectateurs dont la réception de la TNT serait perturbée.

Appeler le **0 970 818 818** (prix d'un appel local).

Préservons notre environnement

>> PROPRIÉTÉS FLEURIES

Samedi 27 juillet, le jury des propriétés fleuries a réalisé un passage dans toutes les rues de la commune afin d'effectuer une première sélection des propriétés mises en valeur selon les critères suivants : l'entretien de l'ensemble de la propriété (taille des haies, tonte des pelouses, propreté), la diversité des fleurs, l'harmonie des couleurs, l'agencement des massifs et l'originalité des implantations.

Une première sélection d'une quarantaine de maisons est apparue. Mardi 30 juillet, le jury final composé de Louis BAUDREY, adjoint à l'environnement, Monique NOWAK, Samuel STIMPFLING et Christian POUX a noté les propriétés retenues pour établir le palmarès pour le concours 2013.

Malgré les conditions climatiques défavorables de début d'année, un fois encore le jury a eu beaucoup de difficultés pour établir le classement.

Bravo à tous et à l'année prochaine.



>> BOIS DE CHAUFFAGE

Réservez dès à présent votre **BOIS DE CHAUFFAGE** qui sera façonné durant l'hiver (maximum 10 stères dans la limite des disponibilités).

Le **stère**, dont le prix sera fixé ultérieurement en Conseil Municipal, est toujours **vendu à prix coûtant**.

Le prix définitif vous sera communiqué en même temps que la confirmation de votre commande.

Après livraison, la somme à payer vous sera réclamée par le Percepteur.

Les inscriptions sont prises en mairie au moyen du coupon-réponse ci-contre et **avant le 30 novembre 2013**

ATTENTION :

Après cette date, plus aucune inscription ne sera prise !

Palmarès

N°	Rue	Nom	Note	PRIX
40	Rue d'Egoutte	M. SIMONOT René	18	1 ^{er}
37	Rue d'Egoutte	M. et Mme IURI Mario	17	2 ^e
56	Rue Edgar Faure	Mme CETIC Milena	16.5	3 ^e
31	Rue Joffre	M. et Mme BILLEREY Jean - Claude	16	4 ^e
30	Rue Victor Hugo	M. et Mme LACROIX Jean	16	4 ^e
13	Rue Gustave Courbet	M. et Mme SOBERCY Czeslaw	16	4 ^e

FELICITATIONS (par ordre alphabétique)

25	Rue Paul Fleury	M. et Mme DAUDEY André	
30	Rue Cuvier	M. et Mme DAUDEY Germain	
10	Rue Lamartine	M. et Mme FANTINATI William	
4	Rue Cuvier	M. et Mme GIRARDOT Gérard	
15	Rue du Puits	Mme KLEIN Renée	
15	Rue des Ecoles	M. et Mme MAGALHAES De OLIVEIRA José	
12	Rue du Château	M. et Mme MEYER Pierre	
11	Rue du Général Weygand	Mme NOWAK Maria	
21	Rue d'Echelotte	M. et Mme REBILLET Louis	
23	Rue de Champagne	Mme ROMAIN Nelly	
43	Rue Joffre	M. et Mme VIATTE Guy	
1	Avenue de la Mairie	M. et Mme WALDMANN Gilles	
14	Rue de la Poste	Mme WALTZ Evelyne	
28	Rue Cuvier	M. et Mme WISNIEWSKI Casimir	

COUPON-RÉPONSE BOIS DE CHAUFFAGE 2014

(A RETOURNER EN MAIRIE IMPÉRATIVEMENT
AVANT LE 30/11/2013)

Je soussigné,

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse: _____

déclare solliciter la livraison devant mon domicile de
(nombre) _____ stères de bois de chauffage.

Signature,

Bloc notes

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918

Lundi 11 novembre

9 h 45 Levée des couleurs au cimetière du Têtre

10 h 00 Rassemblement parking Ecole
Victor Hugo rue Pasteur

10 h 10 Départ du défilé
Rue Pasteur
Rue Clémenceau
Avenue de la Mairie
Rue du Croissant

10 h 20 *Cérémonie au monument aux morts*
Rue des Ecoles
Rue de l'Usine

*Arrivée salle André Augé,
où un vin d'honneur sera servi.*

HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE LORS DES COMBATS D'AFN

Jeudi 5 décembre

17h15 Rassemblement place de la Mairie
Dépôt de gerbe

MANIFESTATIONS

13 octobre 13 h 30 , Loto **BEEEX-VA**, salle André Augé

19 octobre 12 h, repas des retraités, salle André Augé

15 novembre 20 h 15, diaporama,
Espace Culturel Louis Souvet

16 novembre 20 h, loto des employés communaux,
Centre René Morel

22 novembre 19 h, Fête du Beaujolais nouveau,
repas dansant, salle André Augé
organisé par le comité des fêtes

1^{er} décembre 16 h 30, concert d'automne
Harmonie Municipale d'Exincourt,
salle André Augé

Exposition d'artistes locaux

7 décembre 14 h -18 h,

8 décembre 10 h -12 h et 14 h - 18 h
Espace Culturel Louis Souvet

HORAIRES MAIRIE

Fermeture à 17 h le jeudi 31 octobre
Fermeture à 16 h 30 les mardis 24 décembre et 31 décembre.

HORAIRES BIBLIOTHÈQUE

En raison des fêtes de fin d'année, fermeture du lundi 23 décembre 2013 au lundi 06 janvier 2014 inclus ;
Reprise le mardi 7 janvier aux heures habituelles

CRÈCHE 'LES PETITS PRINCES'

Fermeture du samedi 21 décembre 2013 au dimanche 05 janvier 2014 inclus.

Changement d'heure,
dimanche 27 octobre.

Passage à l'heure d'hiver. 3 h 00 = 2 h 00

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le lundi 16 septembre des changements sont intervenus dans la collecte des ordures ménagères, désormais, pour Exincourt, elle a lieu **chaque jeudi uniquement** (sauf 26/12 reportée au 27/12).

COLLECTE D'ENCOMBRANTS

*Sur réservation téléphonique au 0 800 10 05 10
(au moins 48h avant le jour de la collecte)*

- mercredi 6 novembre,
- mercredi 4 décembre

DÉCHÈTERIE MOBILE

*Elle sera sur la commune rue du Canal
(près du stand de tir)*

- jeudi 21 novembre (de 14 h à 17 h)

Pour tous vos déchets recyclables, pensez au tri !

Pour toutes les questions concernant les déchets un seul numéro



Appel gratuit depuis un poste fixe (du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h)